

## Compte-rendu de la réunion de Commission Locale de Développement Rural

24/01/18 – Ecole Communale de Rendeux



Marloie, le 25 janvier 2018

**Présents :** Audrey CARLIER, Jean-Marie CHEVALIER, Eric CORNET, Lucienne DETHIER, Myriam HUBERT, Cédric LERUSSE, Marie-Thérèse PONCIN, Benoît TRICOT, John ADAM, Théo ALIE, David COURTIN, Danièle CULOT, Charles-Antoine DACO, Benoit DACO, Cédric DAINE, Geneviève DEWONCK, Epe DIJKMAN, Véronique DUPONT, Roland DUPONT, Yves GABARET, Alain GEORGES, Laurent GEORGES, François GRANVILLE, Hélène HEINRICHS, Laurence LABEYE, François LAMBERT, Vincent LEBOUTEILLER, Mikaël LEFEBVRE, Guy LEGRAND, Barthélémy LEKEUX, René LONCHAY, Jacques MARTIN, Frédéric MORLAND, François-Xavier NOEL, Nicole NOTE, Frédéric ONSMONDE, Laura PERDAEN, Christiaan PERDAEN, Alberte PIRE, Louise POIRRIER, Alain PURNODE, Francis SCIUS, Chantal SERVOTTE, Geneviève THERER, Dominique VAN HIJFTE, Roland WATHIEU, Michel WUIDAR ;

François COLLIGNON, Agent-relai pour l'ODR à l'Administration Communale ;  
Pierre et Thomas PONCELET, bureau d'études Orthogone, Auteur de PCDR ;  
Jean-Christophe SIMON et Esther ZAEYTYDT, Agent de Développement à la FRW.

**Excusés :** Guillaume CORNET, Florie POIRRIER, Aphrodis UWAYEZU.

**Absents :** Thomas SNYDERS, Colette WYEME, Frédéric ARNOULD, Jacqueline PIERRET.

### 1. Accueil par le Président

Monsieur Benoît Tricot, président de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et 1<sup>er</sup> Echevin de la Commune de Rendeux, accueille les participants à cette séance d'installation. Il remercie chacun des membres de la Commission d'être venu en nombre et de se lancer dans cette deuxième Opération de Développement Rural (ODR). Il cède ensuite la parole aux agents de la Fondation rurale de Wallonie, Esther Zaeytydt et Jean-Christophe Simon.

### 2. Mise en place de la CLDR

#### ➤ Présentation des membres et des agents de développement de la FRW

Après un tour de présentation, la FRW attire l'attention de la CLDR sur les villages, tranches d'âge et thématiques les moins bien représentés au sein de la Commission et rappelle qu'il faudra y être particulièrement attentif lors des discussions et décisions tout au long de l'opération.

#### ➤ Rappel des objectifs et de l'évolution de l'ODR / A21L

L'objectif d'une ODR est d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants en vue de leur assurer une meilleure qualité d'existence. Autrement dit, c'est dynamiser la commune dans tous les secteurs, aussi bien la vie associative, la culture, l'économie et l'agriculture que l'environnement, les sports... Tout au long de cette opération, la commune s'engage à faire participer ses citoyens à une réflexion globale et cohérente sur la stratégie de développement de la commune, c'est-à-dire sur les projets/actions que les habitants souhaitent voir se concrétiser dans les 10 années à venir. Le développement rural est réglementé par un décret de la Région wallonne datant du 11 avril 2014 et par son arrêté du 12 juin 2014.

Une copie du décret et de l'arrêté est à disposition des membres sur place et sur [www.rendeuxpcdr.info](http://www.rendeuxpcdr.info)

### Ligne du temps d'une Opération de Développement Rural :

- Information et consultation (IC) de la population : 6 réunions villageoises d'IC ont eu lieu à l'automne 2017 dans les différents villages de la commune. Ces réunions ont permis d'une part d'informer les habitants sur l'ODR et sur les moyens de s'y investir et d'autre part, de recueillir leurs avis et propositions sur l'avenir qu'ils souhaitent pour leur village et leur commune.
- **Soirée de synthèse des réunions d'IC, le 14/12/17.** Cette rencontre a permis de relater à la population les idées de projets et actions exprimés dans les différents villages mais également de lui présenter les principaux éléments de l'analyse des données socio-économiques du bureau Orthogone.
- **Mise en place de la CLDR (le 24/01/18)**, chargée de piloter l'ODR et de travailler à l'élaboration du PCDR. Véritable moteur de toute ODR, la CLDR est représentative de la population de la Commune et des forces politiques en présence au Conseil Communal. Le Conseil Communal en a approuvé la composition le 19 décembre 2017. A ce stade, son travail consiste à étudier les propositions émises par les habitants et à les mettre en perspective avec les résultats de l'analyse socio-économique du territoire réalisée par le bureau d'étude. Ce travail permet de dégager les principaux atouts et faiblesses du territoire et de jeter les bases d'une stratégie de développement.
- La Commission organise si nécessaire des **consultations complémentaires** et peut convier la population à participer à des **groupes de travail (GT) thématiques**. Cette étape permet d'affiner et d'approfondir, par thème (ex : emploi, environnement, logement, agriculture, social, tourisme...), les propositions émises lors des réunions villageoises ainsi que les éléments de la stratégie de développement liés à chaque thématique.
- **Elaboration du Programme Communal de Développement rural (PCDR).** La CLDR regroupe et synthétise les réflexions menées dans les GT thématiques, adapte la stratégie en fonction de ces résultats, fixe la liste des projets du PCDR et les priorise. La rédaction du PCDR peut alors être finalisée. Le PCDR doit ensuite être approuvé par la CLDR et par le Conseil Communal avant d'être présenté au Pôle d'Aménagement du Territoire. Le PCDR est ensuite soumis à l'approbation du Gouvernement wallon qui confère au PCDR une période de validité de maximum 10 ans.
- Dernière étape : la **réalisation des projets**, pour autant que le PCDR soit approuvé par les différentes instances ad hoc. In fine, si le PCDR est ratifié par le Gouvernement wallon, il ouvre la porte à des subsides et la Commune pourra dès lors réaliser des projets, durant maximum 10 ans. A ce stade, la CLDR est chargée du suivi de l'ODR, elle impulse les actions, remet son avis sur les projets...

### Focus Agenda 21 Local (A21L)

La Commune de Rendeux a décidé de coupler son ODR avec un A21L qui correspond à l'engagement d'une collectivité locale sur la voie du développement durable (DD) de son territoire. Pour rappel, le DD a pour objectif d'assurer le développement économique tout en réduisant les impacts négatifs des activités humaines sur l'environnement et en améliorant l'équité sociale/culturelle.

### Actions déjà réalisées

Pour faire connaître l'ODR et mobiliser un maximum de citoyens, divers moyens de communications ont été mis en place (articles dans le bulletin communal, flyers, affiches, toute-boîte, article sur le site internet communal, presse). Un site internet a été créé expressément pour l'ODR de Rendeux.

En parallèle aux consultations, une visite de terrain a été effectuée par les agents de la FRW, accompagnés de l'auteur de PCDR et du Collège, afin de mieux appréhender le territoire communal. Dans le même objectif, une vingtaine de personnes ressources a été interviewée. Les agents de la FRW ont également rencontré le personnel communal, le Conseil communal, la Commission Agricole et les associations et entendu leur point de vue sur la Commune.

L'auteur de PCDR a rédigé et présenté au Collège et agents de la FRW une ébauche de la première partie du futur PCDR, à savoir l'analyse socio-économique de Rendeux.

➤ Rôle et fonctionnement de la CLDR (Règlement d'ordre intérieur, charte et communication)

La CLDR est l'organe consultatif officiel, représentatif de la population. Elle pilote l'ODR et est le relais entre la population et le Conseil communal. La CLDR a trois grands rôles :

- Représenter la population de la commune, relayer ses attentes ;
- Informer la population, sur l'avancement de l'opération de développement rural ;
- Donner des avis aux décideurs, à leur demande ou à son initiative.

Les personnes qui constituent la Commission ont été sélectionnées par le Conseil communal sur base de candidatures volontaires récoltées lors de la phase d'IC. Les anciens membres ont aussi eu l'occasion de faire part de leur intérêt. Pour être représentative au mieux de l'ensemble de la population, la CLDR est composée de mandataires communaux (maximum ¼ des membres), d'habitants des différents villages, de personnes de différentes classes d'âges, catégories socioprofessionnelles, implications associatives... Afin de s'assurer de cette représentativité, les membres ont été répartis dans différentes catégories. Toutefois, chaque membre est un relais de la population à plusieurs titres, selon son village, ses intérêts, son implication dans la vie communale...

A noter que les membres effectifs et suppléants sont invités à toutes les réunions sans distinction et qu'ils ont tous le même droit de vote. Cette distinction est une exigence du décret mais dans les faits, il n'y aura aucune différence entre les deux.

**Règlement d'ordre intérieur**

L'objectif est de fonctionner avec un maximum de concertation et de convivialité, mais la Commission doit se doter d'un règlement d'ordre intérieur.

*Chaque participant a reçu une proposition de règlement avec l'invitation à la réunion et est invité à formuler ses éventuelles remarques en séance.*

➔ **La proposition de règlement d'ordre intérieur est approuvée à l'unanimité, sans modifications, et sera prochainement soumise au Conseil communal.**

*Les grands principes du ROI sont repris dans une charte d'engagement, que les membres seront invités à signer symboliquement à la prochaine réunion.*

**Modes de communication**

- Au sein de la Commission :

Les invitations et les comptes rendus des réunions seront envoyés par courrier ou par mail, selon le choix de chaque membre (cf. fiche signalétique individuelle).

*Afin de bien connaître et identifier les autres membres de la Commission, chaque membre a reçu en début de séance, un badge avec nom, prénom et village (que la FRW gère, amène en début de séance, reprend à la fin).*

La FRW propose qu'en fin de chaque réunion de la Commission, on consacre une « Minute d'info locale » pour communiquer sur les festivités, animations, conférences... dans la commune.

Le site internet [www.rendeuxpcdr.info](http://www.rendeuxpcdr.info) sera alimenté tout au long de l'ODR afin d'informer la population de l'avancement du processus.

**Une page de ce site est spécifiquement consacrée aux membres de la CLDR :**

[www.rendeuxpcdr.info/docucldr](http://www.rendeuxpcdr.info/docucldr)

Ils pourront y trouver tous les documents relatifs aux réunions.

- Vers la population :

Pour que les membres de la CLDR jouent leur rôle de relais et de représentation, il est important que tous les habitants les connaissent ou au moins identifient les représentants de leur village. Les participants donnent leur accord pour que la liste des membres de la CLDR avec leurs nom, prénom, village et adresse mail soit diffusée via les différents canaux de communication.

### 3. Mieux connaître la Commune de Rendeux : le diagnostic du territoire

#### ➤ Principes du diagnostic et méthode de travail

L'élaboration du PCDR est un travail de longue haleine. Il ne s'agit pas de dresser une liste de projets ou d'actions à réaliser au coup par coup mais bien de mettre en place une véritable stratégie de développement planifiée sur 10 ans. Le PCDR doit constituer l'outil de gestion de référence pour la commune et ce également en intégrant et fédérant les autres outils de développement.



La CLDR entame le diagnostic croisé du territoire de Rendeux. Il s'agit de compiler et de comparer deux types de données :

- Les avis et souhaits des habitants, via les résultats de toutes les consultations ;
- Les données objectives (statistiques, cartographies, inventaires...) récoltées et traduites en atouts/faiblesses par l'auteur de PCDR.

La recherche des convergences et des divergences entre ces sources d'information, l'analyse des atouts et faiblesses de la commune..., permettront progressivement d'établir une ébauche de stratégie de développement de la commune (grands enjeux, objectifs... et projets) et préparer les groupes de travail (potentiellement ouverts au public, contrairement à la CLDR). Une fois la stratégie définitive adoptée, la CLDR identifiera précisément les projets et les actions qui permettront d'atteindre les défis et objectifs fixés.

#### ➤ Présentation des principales données socio-économiques par le bureau d'études Orthogone

Pour structurer la réflexion, les différentes facettes de la vie communale sont organisées selon les 3 piliers du développement durable :

Social et culturel « Vivre à Rendeux »	Environnement « Habiter à Rendeux »	Economie « Travailler à Rendeux »
1 Population, Enfance – jeunesse – enseignement, Aînés - PMR	1 Logement/ AT / Cadre de vie/ Patrimoine	1 Commerces/ Entreprises/ Emploi/ Formations
2 Culture, vie associative, sports et détente	2 Sécurité routière et mobilité	2 Tourisme
3 Social, santé et services publics	3 Environnement/ Nature / Forêt/ Énergie	3 Agriculture + Gestion Communale

Pierre Poncelet, du bureau d'études Orthogone présente ce jour la thématique « Social & culturel » ou « Vivre à Rendeux », structurée en 3 points. Pour chacun des points, un tableau propose une synthèse des données clés issues de l'analyse socio-économique et les principaux atouts, faiblesses, menaces et opportunités de la commune. Jean-Christophe Simon, de la FRW amende ces tableaux avec les données issues des consultations villageoises.

Les participants sont invités poser leurs questions de compréhension sur le contenu des tableaux (repris en annexe) en plénière s'ils le souhaitent.

### ➤ Travail en sous-groupes

Les participants sont répartis en 3 sous-groupes pour réagir aux contenus des tableaux. Les animateurs des sous-groupes changent de table après un certain temps, de façon à ce que chaque sous-groupe puisse se positionner sur l'ensemble des thèmes. Les consignes de travail sont : discuter, compléter les AFOME, confirmer, infirmer, pointer les données manquantes...

Au terme du travail des sous-groupes, chaque animateur présente en plénière les modifications, ajouts et questions sur ses thématiques. Notons encore qu'il est spécifié que les résultats du travail de la soirée ne font pas encore l'objet d'une validation définitive.

## 4. Projet du PCDR précédent

Benoît Tricot fait le point sur les deux dernières conventions en cours issues du PCDR précédent :

- Abords de la salle Schérés – les travaux d'aménagement des abords de la salle Schérés débuteront au printemps, dès que les conditions météorologiques le permettront. Ils comprennent des places de parking, des plantations, ainsi qu'un espace de jeux pour les enfants qui doit encore être étudié.
- Salle de Beffe – un subside du Développement Rural avait été obtenu pour le projet d'extension de la salle de village de Beffe. Cependant, les offres reçues suite à la procédure de marché public dépassent largement l'estimation initiale. Le Collège estime qu'il est peu raisonnable de dépenser autant d'argent pour une extension sur un bâtiment en mauvais état. Il propose, à la place du projet initial, de construire une nouvelle salle de village, sur le terrain à proximité de l'église servant d'emplacement au chapiteau lors de festivités. Une réunion avec les habitants du village sera bien entendu organisée en temps voulu pour débattre de la localisation et de l'infrastructure les plus adaptées pour répondre aux besoins des citoyens.

➔ ***La CLDR marque son accord sur le principe de modification du projet d'extension de la salle de Beffe, au profit d'une nouvelle construction, sur un autre site.***

## 5. Divers

### 1. Le calendrier des prochaines réunions :

Mercredi 21/02 à 19h30 – RSI de Marcourt  
Mercredi 21/03 à 19h30 – école communale  
Mercredi 25/04 à 19h30 – ancienne école de Chéoux  
Mercredi 23/05 à 19h30 – école communale

### 2. Pour la prochaine réunion :

Les documents de travail de la prochaine réunion seront disponibles à l'avance (via [www.rendeuxpcdr.info/docucldr](http://www.rendeuxpcdr.info/docucldr)) et envoyés par mail / courrier avec l'invitation.

### 3. « Minute d'info locale »

Les membres de la CLDR sont invités à partager le calendrier des activités à venir dans la commune.

*Pour clôturer la soirée, les membres de la CLDR sont invités à prendre la pose pour une photo de famille et partager le verre de l'amitié offert par la Commune.*

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,  
Esther Zaeytydt et Jean-Christophe Simon

Fondation Rurale de Wallonie  
Rue des Tilleuls, 1E  
B-6900 MARLOIE  
Tél: (0)84 21 98 60  
famenne@frw.be - www.frw.be